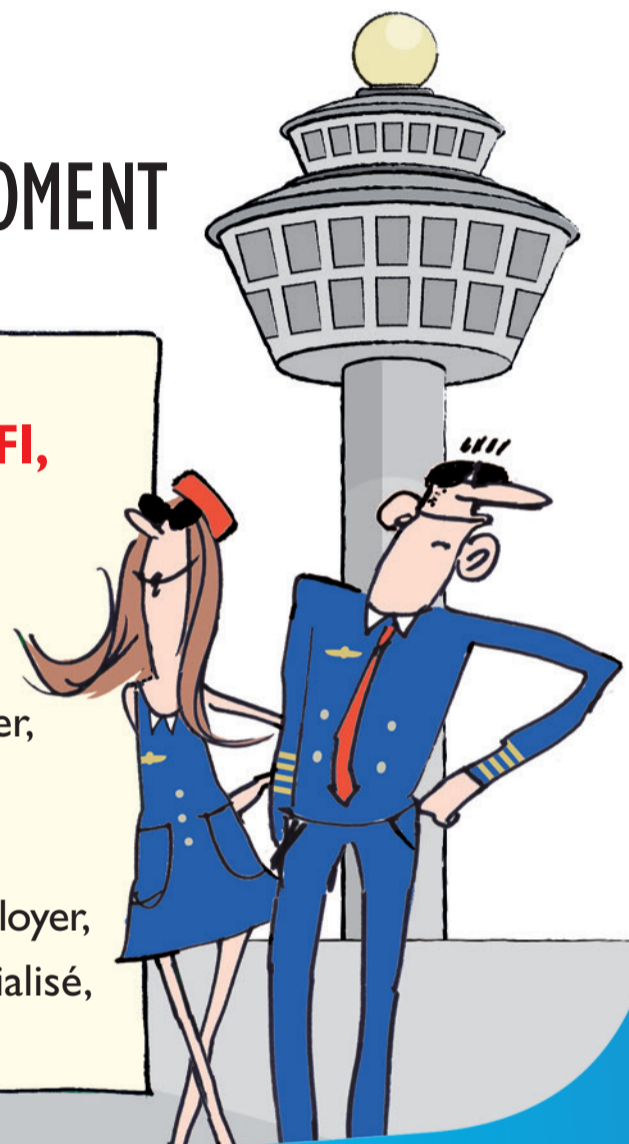




POUR VOUS ACCOMPAGNER, AU BON MOMENT

Grâce au partenariat avec le CSF et sa société de financement CRÉSERFI, bénéficiez de prêts* aidés pour :

- l'achat ou la réparation de véhicule,
- des frais de justice ou d'étude,
- de rénovation ou d'achat d'équipement ménager,
- faire face à un décès,
- un changement de situation familiale,
- un déménagement, un dépôt de garantie, un double loyer,
- des frais médicaux et/ou d'achat de matériel spécialisé,
- des dépenses exceptionnelles



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES



RENDEZ-VOUS SUR WWW.ALPHA-SIERRA.ORG

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

*Dans le cadre d'un marché public, CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires, a été désignée pour proposer les prêts personnels bonifiés "exceptionnels", "soins médicaux et matériel spécialisé", "liés au décès", "achat et réparation de véhicule", "accompagnement vie quotidienne" et « amélioration du cadre de vie / habitat ». Le taux du prêt est déterminé par la DGAC ou MÉTÉO FRANCE sur l'Autorisation administrative. Une partie ou le coût total du crédit est pris en charge par la DGAC ou MÉTÉO FRANCE. Ces prêts sont réservés aux agents de la DGAC ou de MÉTÉO FRANCE, adhérents-cotisants du CSF. Ils sont sous réserve d'acceptation définitive de leur dossier par CRÉSERFI (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 577 (www.oriaw.s.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09), après étude de leur situation financière. Ces prêts sont soumis à justificatifs. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'PLUS (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). L'adhésion à l'Association est un acte volontaire.

Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 834 (www.oriaw.fr).

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRETIS - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le n°09 050 053 (www.oriaw.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.